



UNE VISION PARTAGÉE DE L'ÉNERGIE AU CANADA

Août 2007



LE CONSEIL
DE LA FÉDÉRATION





TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| INTRODUCTION | 1 |
| UNE VISION PARTAGÉE DE L'AVENIR DE L'ÉNERGIE AU CANADA | 3 |
| DÉFIS ET POSSIBILITÉS | 4 |
| UN PLAN D'ACTION À SEPT VOLETS POUR LA STRATÉGIE PANCANADIENNE DE L'ÉNERGIE | 9 |
| CONCLUSION | 15 |
| ANNEXE I | 16 |



INTRODUCTION

Le Canada bénéficie de vastes quantités d'énergie provenant de sources diverses, notamment l'énergie hydroélectrique, éolienne, solaire, océanique (marées et vagues), l'énergie tirée de la biomasse, de l'uranium, du pétrole, du gaz naturel, du charbon, des sables bitumineux et du méthane de houille. Le Canada s'avère être, sur la scène mondiale, une « super puissance énergétique ». Il génère en effet plus de puissance hydroélectrique et produit plus d'uranium que tout autre pays au monde et se situe au deuxième rang des exportateurs de gaz naturel. Le Canada possède des centrales nucléaires parmi les plus grandes et les plus sécuritaires au monde et plusieurs installations de recherche nucléaire. Les réserves de pétrole du Canada sont au deuxième rang mondial après celles de l'Arabie saoudite et sa production de pétrole, en constante augmentation, se classe au 8^e rang. Le Canada est le plus important fournisseur d'énergie des États-Unis pour toutes les énergies de base sauf le charbon et en Asie, de plus en plus de consommateurs s'intéressent à ses combustibles fossiles.

Le Canada est l'un des rares pays au monde à être non seulement riche en énergie, mais aussi parfaitement capable d'accroître sa production d'énergie, et ce, de façon durable pour l'environnement et l'économie. Ces ressources, combinées aux compétences intellectuelles

et technologiques des Canadiens, ont fait du marché intérieur et celui de l'exportation de l'énergie l'un de ses plus importants moteurs économiques.

Le secteur de l'énergie fournit d'importantes opportunités, tant au plan économique que sur celui de l'emploi, et il contribue fortement à la qualité de vie dont bénéficient et que souhaitent maintenir les Canadiens. L'importance du secteur de l'énergie pour les Canadiens ne saurait être sous-estimée. Par exemple :

- En 2006, le secteur de l'énergie représentait 5,9 p. cent du PIB, alimenté principalement par la production et la génération d'énergie et plus de 345 000 emplois dans les seuls secteurs du pétrole, du gaz et de l'électricité.¹
- En 2003, les économies d'énergie résultant des programmes d'efficacité énergétique en vigueur depuis 1990 totalisaient 13,4 milliards \$ au Canada² et ont engendré la création d'environ 160 000 emplois directs et indirects.³

¹ Aperçu de la situation énergétique au Canada, 2006 : Évaluation du marché de l'énergie (Calgary : Office national de l'énergie, 2007) : 3.

² Office de l'efficacité énergétique, *L'état de l'efficacité énergétique au Canada, Rapport 2006* (Ottawa : Ressources Naturelles Canada, 2006) : 3.

³ Basé sur des données non publiées de Statistique Canada

- En 2006, les capitaux investis dans la seule industrie pétrolière atteignaient 53 milliards \$⁴ et, dans le secteur de l'électricité, 13 milliards \$.⁵ Les exportations d'énergie (99 milliards \$) représentaient 22 p. cent de la valeur de l'ensemble des exportations.⁶
- Le secteur de l'énergie contribue également de façon importante aux finances publiques des provinces et, potentiellement, des territoires. Ainsi, en 2005, les sociétés pétrolières et les services publics (électricité) ont versé plus de 31 milliards \$⁷ en redevances, boni, droits, dividendes et taxes aux provinces et territoires ce qui contribue à appuyer des programmes essentiels comme la santé et l'éducation.
- Les Canadiens ont dépensé près de 135 milliards \$ en 2004 en matière d'énergie, pour chauffer et climatiser leurs maisons et faire fonctionner leurs appareils électroménagers, voitures et procédés industriels.⁸

Plusieurs autres Canadiens bénéficient indirectement du développement du secteur énergétique, dans des activités telles que la fabrication d'acier et de tuyaux, la fourniture d'équipement minier pour les sables bitumineux et les mines de charbon et le transport des marchandises.

⁴ Aperçu de la situation énergétique au Canada, 2006 : Évaluation du marché de l'énergie (Calgary : Office national de l'énergie, 2007) : 9.

⁵ « Bâtir l'avenir de l'électricité : Le défi des infrastructures, » *Association canadienne de l'électricité, Électricité 07*, volume 78, numéro 1 (2007) : 6.

⁶ Aperçu de la situation énergétique au Canada, 2006 : Évaluation du marché de l'énergie (Calgary : Office national de l'énergie, 2007) : 3.

⁷ "2005 Net Cash Expenditures of the Petroleum Industry" dans le *CAPP Statistical Handbook* (Calgary : Canadian Association of Petroleum Producers, 2006); Andy Kohut, et al., *Production, transport et distribution d'électricité* (Ottawa : Statistique Canada, 2006)

⁸ Améliorer le rendement énergétique au Canada – Rapport au Parlement en vertu de la Loi sur l'efficacité énergétique pour l'année financière 2005-2006 (Ottawa : Ressources Naturelles Canada, 2006) : 5.

Le Canada a la chance de posséder un secteur de l'énergie fort et diversifié, mais comme la majorité des pays, il est aussi confronté à un certain nombre de défis au plan énergétique. La demande en énergie augmente, aussi bien au niveau national qu'international, poussée par la croissance démographique et économique. Alors que les sources traditionnelles d'énergie du Canada comme le pétrole, le gaz naturel ou le charbon recèlent encore un grand potentiel pour répondre à la demande à court et à long terme, ces sources d'énergie non renouvelables sont de plus en plus difficiles à trouver et plus coûteuses à extraire, ce qui requiert le développement de nouvelles sources.

Alors que l'attention du monde entier est tournée vers la problématique critique des changements climatiques, il devient de plus en plus important de développer, de transporter et d'utiliser les ressources énergétiques dans le respect de l'environnement. On doit aussi reconnaître que plusieurs intervenants, communautés et peuples autochtones cherchent de nouvelles occasions de contribuer aux politiques énergétiques et à la gestion des ressources.

La planification d'un avenir énergétique durable est une priorité fondamentale de notre pays. En tant que propriétaires et gestionnaires des ressources naturelles du Canada, les provinces et territoires doivent assumer un leadership en élaborant des politiques innovatrices dans le domaine de l'énergie. Se fondant sur les plans développés ou mis à jour par les provinces et territoires au cours des dernières années, *Une vision partagée de l'énergie au Canada* présente un plan d'action en sept volets qui établit un équilibre entre la sécurité des approvisionnements en énergie et les responsabilités environnementales et sociales, tout en soutenant la croissance économique et la prospérité.

La mise en oeuvre de cette Stratégie exigera une action ciblée et la collaboration des gouvernements, en partenariat avec tous les Canadiens. Il est essentiel que tous travaillent ensemble pour transformer la *Vision partagée de l'énergie au Canada* en réalité.



UNE VISION PARTAGÉE DE L'AVENIR DE L'ÉNERGIE AU CANADA

Les premiers ministres envisagent l'avenir de l'énergie au Canada de la façon suivante :

- **Assurer un approvisionnement en énergie sûr, durable, fiable et à prix concurrentiel** pour répondre au marché intérieur et aux besoins économiques des Canadiens.
- **Adhérer à des normes élevées de responsabilité environnementale et sociale**, en insistant sur la réduction des gaz à effet de serre et des autres émissions et en maintenant des mesures de protection de calibre international qui limitent les impacts des projets énergétiques et des infrastructures sur l'environnement tout en impliquant tous les Canadiens.
- **Contribuer à soutenir la croissance économique et à la prospérité** en encourageant l'innovation ainsi qu'en maintenant et en améliorant la place du Canada comme chef de file dans les marchés internationaux de l'énergie, y compris dans ceux des sources d'énergie traditionnelles, renouvelables et émergentes, ainsi que dans ceux des technologies et des pratiques énergétiques.



DÉFIS ET POSSIBILITÉS

Le secteur canadien de l'énergie fait face à de multiples défis d'importance. Cependant, il existe aussi de nombreuses possibilités d'innovation pour assurer au Canada un approvisionnement sûr en énergie et pour qu'il continue à se développer et à prospérer tout en répondant aux objectifs environnementaux, économiques et sociaux.

RÉPONDRE À LA DEMANDE EN ÉNERGIE

La demande intérieure en énergie est en croissance. Le Canada possède toutefois des ressources supplémentaires d'énergie qui pourraient être développées pour aider à répondre à cette demande, notamment les sables bitumineux, les gaz non traditionnels (par exemple, le méthane de houille) et les ressources de pétrole et de gaz naturel des régions pionnières, dans les zones extracôtières de la Colombie-Britannique, de l'est et du nord du Canada. L'énergie renouvelable, la biomasse et l'énergie nucléaire jouent déjà un rôle important dans la satisfaction de la demande énergétique au Canada. De plus, les provinces et territoires pourraient exploiter des sources additionnelles d'énergie hydroélectrique, éolienne, océanique (marées et vagues) et d'autres ressources pour fournir l'électricité indispensable au marché intérieur et à l'exportation. De nouvelles avancées en matière d'efficacité énergétique doivent aussi être envisagées comme un moyen de répondre aux besoins futurs en énergie.

CONSERVER ET UTILISER PLUS EFFICACEMENT L'ÉNERGIE

Le développement des ressources énergétiques du Canada n'est pas le seul moyen pour répondre à la demande d'énergie. L'efficacité énergétique et la conservation doivent jouer un rôle plus important lorsqu'il s'agit d'assurer notre sécurité énergétique et de réduire notre impact sur l'environnement. L'efficacité énergétique pourrait aider à réduire de façon significative la demande projetée en énergie dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel du Canada.

Les avantages découlant de l'efficacité énergétique et de la conservation sont appréciables, tant sur le plan environnemental que sur les plans social et économique. L'efficacité énergétique permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les polluants, atténue la vulnérabilité du consommateur à la hausse de prix et aux interruptions de l'approvisionnement et crée des emplois.

Les gouvernements peuvent maximiser l'efficacité énergétique en faisant preuve de leadership dans leurs politiques publiques et en encourageant un plus grand recours à des produits, des programmes et des pratiques énergétiquement efficaces. Le Canada s'est révélé être un chef de file en matière d'efficacité énergétique pour plusieurs technologies et outils de gestion. Il y a de très grandes possibilités d'expansion pour l'industrie de l'efficacité énergétique et pour le développement de technologies et de services pouvant être mis en marchés tant au niveau national qu'international.

DÉVELOPPER DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET INNOVATRICES DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

Le secteur de l'énergie au Canada, bien que déjà avancé, pourrait être fortement amélioré en développant et en appliquant de nouvelles technologies nécessaires à la commercialisation des nouvelles ressources énergétiques et au maintien de la production des ressources traditionnelles en énergie tout en réduisant leurs effets sur l'environnement.

Par exemple, alors que le Canada a suffisamment de charbon pour répondre pendant des centaines d'années aux besoins actuels des Canadiens, des nouvelles technologies, comme la capture du CO², doivent être développées pour minimiser l'impact environnemental des centrales électriques qui fonctionnent au charbon. Des technologies améliorées de récupération permettraient de maintenir la production de pétrole et de gaz naturel et d'en réduire l'impact sur l'environnement. Le développement technologique est aussi important pour augmenter la production de carburants renouvelables et réduire les coûts dans des domaines comme la production d'éthanol cellulosique, d'énergie marémotrice et d'énergie solaire photovoltaïque. En outre, les possibilités sont énormes pour les technologies qui facilitent le contrôle de la demande, comme des compteurs perfectionnés qui permettent aux utilisateurs de réduire leur consommation d'énergie ou l'intégration des processus pour améliorer l'utilisation de l'énergie dans les installations manufacturières.

Les avancées technologiques et l'innovation sont essentielles au développement responsable et durable des vastes ressources énergétiques du Canada. Le développement de nouvelles technologies de l'énergie facilitera l'obtention de nouvelles sources d'énergie, minimisera l'augmentation des coûts pour les consommateurs et aidera à réduire les effets du développement sur l'environnement, en particulier en ce qui concerne la consommation de l'eau et les émissions de gaz à effet de serre et autres émissions.

Les nouvelles technologies et les innovations dans le secteur de l'énergie propre ou verte et les avancées au niveau de l'efficacité énergétique contribueront à garan-

tir et à faire progresser les intérêts et le leadership du Canada dans le domaine, tout en offrant des possibilités de développement appréciables au niveau économique, social et environnemental.

PASSER À DES SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLES, PLUS VERTES ET PLUS PROPRES

La croissance de la demande d'énergie au Canada et dans le monde entier, combinée aux coûts croissants de production des sources traditionnelles d'énergie, ont entraîné une augmentation des prix. Au même moment, la sensibilisation croissante aux impacts environnementaux à long terme de l'utilisation intensive des sources de carburant fossile a amené les gouvernements et les consommateurs à se tourner vers des sources d'énergie renouvelables et plus vertes.

Dans plusieurs régions au Canada, les sources d'énergie propre et renouvelable recèlent un important potentiel. Elles incluent l'hydroélectricité, l'énergie marémotrice, l'énergie éolienne, la biomasse, les résidus forestiers, le captage de la chaleur dans les sites d'enfouissement et les biocarburants.

- L'électricité produite par les centrales hydroélectriques représentait 58,5 p. cent de la production d'énergie en 2004, toutes sources d'énergie confondues.
- L'énergie marémotrice est en service au Canada depuis 1984. La production d'énergie par l'élévation et la descente des vagues est une autre technologie océanique prometteuse.
- Le Canada possède des ressources éoliennes parmi les meilleures au monde en raison de l'étendue de son territoire et de son littoral. Les provinces et territoires ont présentement une capacité éolienne installée de plus de 1 500 MW.
- Une part importante de l'énergie tirée de la biomasse est utilisée pour la production de chaleur et de vapeur. De plus, une part de plus en plus importante est utilisée pour la production d'éthanol, utilisé dans le secteur des transports.
- Les résidus forestiers issus de la production forestière sont utilisés pour produire de l'électricité dans certaines régions.
- Les biocarburants comme le biodiesel, habituellement fabriqué à partir du canola, de graisses animales ou d'huiles de restauration usées, réduisent les émissions et améliorent la lubrification lorsqu'ils sont mélangés à l'essence diesel.

Une grande variété de sources est déjà utilisée pour produire de l'énergie verte et propre alors que d'autres sont à diverses étapes de recherche et de développement. Elles incluent l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, les océans (marées et vagues), la biomasse, l'énergie solaire, l'hydrogène, la chaleur dégagée par les gaz des sites d'enfouissement et les biocarburants. Bien que le recours à ces sources d'énergie renouvelable, verte ou plus propre soit déjà important dans certaines provinces et certains territoires, constituant ainsi une partie importante du portefeuille énergétique du Canada, il y a un grand potentiel pour le développement futur de ces nouvelles sources d'énergie et pour accroître l'accès des consommateurs.



AMÉLIORER LA CAPACITÉ DE TRANSMISSION ET DE TRANSPORT

Au fur et à mesure que la demande en énergie augmente, il en va de même des besoins en matière de production d'énergie supplémentaire ainsi qu'en matière d'infrastructure de transmission et de transport pour livrer cette production aux consommateurs. Une infrastructure de capacité insuffisante a un effet sur le développement de certaines ressources, met en danger la sécurité de l'approvisionnement et pourrait entraîner l'augmentation des prix pour les consommateurs.

Les provinces et territoires du Canada possèdent d'énormes ressources en énergie développées et non développées, ainsi que des réseaux de pipelines et de transport d'électricité nord-sud et est-ouest étendus et complexes. Cependant, certaines régions cherchent à diversifier leur approvisionnement, certaines exportent leur surplus d'énergie tandis que d'autres possèdent d'importantes ressources énergétiques qui ne sont pas encore exploitées. On peut répondre à ces besoins par des infrastructures de production et de transport nouvelles ou améliorées et, dans le cas du pétrole brut et du gaz naturel, par de nouveaux pipelines plus étendus. Ces investissements ouvriront aussi des nouvelles possibilités d'exportation.

Les investissements requis pour des infrastructures adéquates de production, de transmission et de transport serviront à promouvoir la sécurité et la fiabilité énergétiques, permettront de développer de nouvelles sources d'énergie renouvelable et plus propre, réduiront les inadéquations régionales entre l'offre et la demande et engendreront des bénéfices, tant pour les provinces et territoires producteurs que pour les consommateurs.

Ces nouvelles capacités de transmission et de transport peuvent être construites aussi bien par le secteur public que par le secteur privé, conformément aux cadres réglementaires commerciaux et industriels. Actuellement, on s'intéresse beaucoup à la construction d'infrastructures de transmission et de transport d'électricité, de pétrole, de produits pétroliers raffinés et de gaz naturel.



AMÉLIORER LES PROCESSUS RÉGLEMENTAIRES D'APPROBATION DES PROJETS

Les processus d'évaluation environnementale et de réglementation sont essentiels au maintien de l'équilibre entre la protection de l'environnement et le développement énergétique. Cependant, l'efficacité de ces processus a été réduite par l'existence d'un enchevêtrement complexe de processus gouvernementaux d'évaluation environnementale et d'approbation des projets.

Même si ces processus réglementaires permettent d'atteindre un certain nombre d'objectifs, l'accélération du développement des projets énergétiques a mis en évidence leurs faiblesses. Parmi les problèmes identifiés, notons le dédoublement et le chevauchement des processus réglementaires provinciaux, territoriaux et fédéraux, la nature discrétionnaire des décisions fédérales quant aux projets et aux processus décisionnels, l'incertitude quant à certains échéanciers d'approbation et à certaines étapes du processus, de même que la capacité des responsables à traiter un nombre toujours croissant de projets soumis.

Au Canada, les délais et l'incertitude font augmenter le risque que des projets énergétiques importants soient retardés, coûtent plus cher ou ne soient tout simplement pas réalisés. Il est crucial d'améliorer le temps requis pour l'analyse et la certitude des processus réglemen-

taires pour tous les intervenants concernés afin de faire en sorte que les projets énergétiques soient développés selon les besoins pour répondre à la demande intérieure et aux marchés internationaux tout en continuant à veiller rigoureusement à la protection de l'environnement et de l'intérêt public.

RÉPONDRE À LA DEMANDE EN MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE ET DISPONIBLE

Le développement de nouveaux projets énergétiques, la construction de nouvelles infrastructures ou leur expansion, la création de nouvelles technologies, ainsi que le développement et la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique exigeront la contribution d'une main-d'œuvre instruite, qualifiée et disponible.

La pénurie de travailleurs qualifiés et les problématiques de ressources humaines constituent une préoccupation constante pour plusieurs secteurs de l'économie canadienne. Dans le secteur de l'énergie, ces pénuries ont causé des retards dans les projets et ont fait augmenter les coûts de développement des projets énergétiques. De plus, ces pénuries auront un impact sur la capacité du pays à s'attaquer, par l'innovation technique, aux problématiques environnementales qui découlent du développement et de l'utilisation de l'énergie.



En juillet 2006 le Conseil de la fédération a publié *Préparer l'avenir : Stratégie pancanadienne sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle*.

Cette stratégie identifie les nombreux défis que posent l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle dans l'ensemble de l'économie, et se concentre sur les cinq priorités suivantes :

1. L'amélioration de l'accès;
2. L'amélioration de la qualité;
3. Augmenter la participation d'une main d'œuvre qualifiée;
4. Les compétences requises pour le milieu de travail du XXI^e siècle; et,
5. Augmenter la recherche et l'innovation.

Une meilleure mobilité de la main-d'œuvre spécialisée, l'augmentation de l'immigration des travailleurs qualifiés et l'augmentation des investissements de l'industrie dans les programmes de formation professionnelle permettront au secteur de l'énergie de contribuer à relever ces défis.

FORMALISER LE RÔLE DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES DANS LES DISCUSSIONS INTERNATIONALES SUR L'ÉNERGIE

Alors que les provinces et territoires accentuent leur développement énergétique, la conclusion d'une entente fédérale-provinciale-territoriale sur leur rôle dans les négociations, ententes et forums internationaux est toujours d'une importance cruciale.

Le gouvernement fédéral participe aux discussions internationales et négocie les ententes et traités internationaux, mais la mise en œuvre de ces ententes ou traités et de ses engagements doit se faire dans le respect de la répartition constitutionnelle des pouvoirs. En effet, seules les provinces et territoires ont le pouvoir de mettre en œuvre ces ententes ou traités dans les domaines de compétence provinciale ou territoriale. Il est donc logique de s'attendre à ce que les provinces et territoires puissent participer pleinement aux activités internationales du Canada qui ont un impact sur leurs compétences.

Cela est plus particulièrement le cas quand l'activité internationale concerne les ressources naturelles. Au Canada, en vertu de la constitution, les provinces sont propriétaires de leurs ressources naturelles et détiennent une compétence exclusive sur leur développement, leur conservation et leur gestion. Le Yukon administre et contrôle ses ressources naturelles de façon exclusive alors que le

Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest négocient actuellement pour y parvenir. Cette autorité exclusive sur les ressources énergétiques, en vigueur ou escomptée, justifie la participation des provinces et des territoires à ces discussions. Les provinces et territoires entretiennent des liens étroits avec les marchés internationaux de l'énergie et ont un rôle crucial à jouer dans la détermination de l'agenda énergétique international du Canada. Il est donc impératif qu'une approche coordonnée soit adoptée en ce qui concerne les activités internationales du Canada en matière d'énergie.

La participation des provinces et territoires aux discussions internationales sur l'énergie permettra non seulement aux propriétaires et gestionnaires des ressources de faire valoir leur point de vue et leur expertise directement, mais aussi de s'assurer que le Canada soit en mesure de mettre en œuvre tous les engagements qui pourraient découler de ces discussions.

UN PLAN D'ACTION À SEPT VOLETS POUR LA STRATÉGIE PANCANADIENNE DE L'ÉNERGIE

L'énergie est un élément fondamental de la société canadienne et elle est essentielle à notre prospérité, à notre sécurité et à notre bien-être environnemental et social. Toutefois, les importants défis et les immenses possibilités qui viennent d'être décrits exigent des solutions et des actions concrètes pour que le Canada développe pleinement son potentiel dans le secteur de l'énergie.

En réponse à cette problématique, les premiers ministres ont élaboré un Plan d'action à sept volets pour concrétiser la vision énoncée dans *Une vision partagée de l'énergie au Canada*. Les sept actions spécifiques sont les suivantes :

1. Promouvoir l'efficacité énergétique et la conservation

Le Canada est un chef de file dans les technologies de l'efficacité énergétique et il a accompli des progrès concrets pour leur mise en marché. Afin que le Canada maintienne sa position dans le domaine de l'efficacité énergétique, les provinces et territoires s'engagent à :

- a. Élaborer une approche stratégique pancanadienne et présenter un éventail de « pratiques exemplaires » dans lequel les gouvernements et les intervenants pourront choisir celles qu'ils veulent mettre en pratique;
- b. Identifier les possibilités d'initiatives bilatérales et multilatérales pour des investissements supplémentaires dans l'efficacité énergétique afin d'encourager le développement de l'industrie de l'efficacité énergétique au Canada;



Les provinces et territoires investiront plus de 450 millions \$ dans des mesures d'efficacité énergétique en 2007-2008. Ces investissements compléteront ceux du secteur privé et des autres gouvernements. Des programmes novateurs et des pratiques de gestion ont été élaborés par les provinces et territoires afin de contribuer à des économies de fonds publics, à une consommation réduite ainsi qu'à une réduction des gaz à effet de serre.

- c. Utiliser les pratiques courantes des gouvernements et les travaux des divers groupes (dont le Conseil des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'énergie) pour identifier des possibilités d'étendre ces initiatives à tous les gouvernements, de façon à répondre aux besoins spécifiques et à s'adapter aux circonstances de chacune;
- d. Développer des normes et des codes modèles, que chaque gouvernement pourrait choisir d'adopter ou d'adapter; et,
- e. Faire appel aux citoyens, aux communautés et à l'industrie pour identifier et adopter des mesures appropriées de conservation et d'efficacité énergétique.

2. Accélérer le développement et le déploiement de la recherche et des technologies de l'énergie qui améliorent l'efficacité de la production, de la transmission et de l'utilisation des sources d'énergie propre et traditionnelle

Les technologies de pointe sont essentielles pour répondre de façon responsable et durable aux besoins en énergie du Canada. Des investissements importants dans la recherche et la technologie sont requis pour que le Canada développe son potentiel énergétique dans le respect de l'environnement. Les provinces et territoires présideront à la mise en œuvre d'une approche proactive pour :

- a. Identifier les priorités partagées par domaine technologique et par gouvernement et mettre en œuvre ces priorités technologiques et de recherche pour le secteur de l'énergie au Canada par une collaboration entre les secteurs public et privé;
- b. Renforcer le réseau des centres d'excellence en recherche sur l'énergie et promouvoir le partage d'information entre les gouvernements. Les domaines potentiels d'intérêt et les centres d'excellence en place dans chaque province et territoire sont décrits à l'annexe I; et,
- c. Travailler à une commercialisation plus large des technologies « quasi commerciales » qui sont sous-utilisées.

3. Faciliter le développement de sources d'énergie renouvelable, verte ou plus propre afin de répondre aux besoins futurs et de contribuer aux objectifs et priorités environnementales

Au Canada, la demande d'énergie est en augmentation constante, à l'instar de la sensibilisation aux impacts environnementaux des sources d'énergie traditionnelles. Pour assurer le développement de nouvelles ressources énergétiques renouvelables, vertes et propres afin d'améliorer la sécurité des approvisionnements et d'appuyer un développement durable, les provinces et territoires s'engagent à :

- a. Promouvoir une meilleure collaboration inter-gouvernementale pour le développement et la mise en œuvre des technologies, ainsi que des nouvelles sources d'énergie renouvelable, verte et plus propre;
- b. Promouvoir la création d'un réseau de Centres d'excellence pour l'énergie renouvelable, verte et plus propre afin d'encourager les experts canadiens et internationaux à participer, à partager des pratiques exemplaires et à établir des partenariats au Canada et dans le monde entier; et,



- c. Soutenir l'établissement et l'élargissement des échanges nationaux et internationaux dans le domaine du développement et de la vente d'énergie renouvelable, verte et plus propre et des technologies connexes.

4. Développer et améliorer un ensemble de réseaux de transmission et de transport d'énergie pour le marché intérieur et l'exportation/importation qui soient modernes, fiables, sécuritaires pour l'environnement et efficaces

La demande croissante en énergie au Canada, en particulier en électricité, pétrole et gaz naturel, a créé des inquiétudes en ce qui concerne la capacité des infrastructures de transport à répondre aux besoins actuels et futurs. Pour répondre à cette préoccupation, les provinces et territoires vont collaborer pour :

- a. Améliorer l'accès à l'infrastructure existante de transmission et de transport en travaillant à réduire les obstacles au commerce de l'électricité à l'intérieur du Canada. Ils collaboreront avec le secteur privé pour s'assurer que les pipelines acheminant le pétrole, les produits pétroliers et le gaz naturel ainsi que les systèmes de collectes et les infrastructures continuent à répondre aux besoins intérieurs en énergie et à la demande sur les marchés d'exportation;

- b. Maintenir et améliorer l'infrastructure existante de transmission et de transport en s'assurant que la capacité de transmission et de transport soit adéquate pour répondre à la demande actuelle et projetée; s'assurer que des investissements soient faits dans les infrastructures de livraison de l'énergie; continuer à investir dans la recherche et la technologie pour la transmission et le transport de l'énergie; et s'assurer que les investissements requis soient effectués dans l'infrastructure de transport du pétrole et du gaz naturel pour éviter les déversements accidentels et d'autres dommages à l'environnement;

- c. Développer une capacité supplémentaire de transmission et de transport en encourageant des investissements supplémentaires dans les infrastructures de production et de transmission, incluant une infrastructure de transport est-ouest, et encourager le développement d'une nouvelle infrastructure d'approvisionnement et de distribution de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel pour les marchés intérieur et d'exportation.
- d. S'assurer qu'une réglementation efficace et efficiente est en place pour la construction, l'exploitation et le déclassement des installations de transmission et de transport en :



- Demeurant conformes aux normes de fiabilité de transport nord-américaines en évolution, en les évaluant et en s'y conformant ainsi qu'en faisant en sorte que tout achat ou vente d'électricité entre les provinces respecte les règles du marché et se fasse sur une base commerciale;
- Travaillant avec le gouvernement fédéral, l'industrie et les responsables de la réglementation pour harmoniser et simplifier la réglementation afin de garantir que les processus d'exploration et de développement terrestres et extracôtiers soient efficaces, efficaces, ouverts et transparents; et,
- Développant des politiques publiques compétitives et progressives visant à donner aux tierces parties l'accès aux infrastructures (y compris par le péage, des tarifs et des processus de traitement) et à améliorer l'accès aux systèmes de transmission et de transport d'énergie, à améliorer la sécurité des approvisionnements et le développement durable à optimiser les retombées économiques des ressources pétrolières existantes et futures, en particulier dans les régions pionnières du Canada.

5. Améliorer la rapidité et la certitude des processus de prise de décision pour l'approbation réglementaire tout en maintenant une protection rigoureuse de l'environnement et de l'intérêt public

Les cadres réglementaires actuels qui régissent le secteur de l'énergie au Canada ont affecté le rythme des développements énergétiques dans certaines provinces et dans certains territoires, ce qui entraîne une incertitude quant à l'approvisionnement énergétique et freine le développement économique. Pour garantir que les processus d'approbation réglementaires soient rapides, efficaces et efficaces, les provinces et territoires s'engagent à :

- a. Compléter, dans les meilleurs délais, leurs travaux avec le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Conseil des ministres de l'environnement du Canada pour améliorer la rapidité, la certitude et la prévisibilité des processus d'évaluation environnementale;
- b. Demander au gouvernement fédéral de mettre rapidement en œuvre son engagement, pris en mars 2007, de simplifier son processus réglementaire pour les projets concernant les ressources naturelles et d'impliquer les provinces et territoires dans la mise en place du Bureau de gestion des projets majeurs ainsi que dans d'autres initiatives récemment annoncées;

- c. Adopter les actions stratégiques suivantes, lorsqu'approprié :
- Mettre en œuvre des guichets uniques ou des approches intégrées pour simplifier les processus réglementaires internes et intergouvernementaux;
 - Examiner les possibilités de délégation ou de légiférer les échéanciers d'approbation lorsqu'approprié;
 - Mettre les ressources nécessaires à la disposition des personnes chargées de la réglementation;
 - Élaborer des lois ou des ententes intergouvernementales de délégation ou de substitution;
 - Partager les pratiques exemplaires en matière de processus réglementaires;
 - Investir des ressources dans des outils de planification tels que les évaluations environnementales stratégiques pour les projets des régions pionnières ou les nouvelles technologies.

6. Développer et mettre en œuvre des stratégies pour répondre aux besoins en ressources humaines du XXI^e siècle dans le secteur de l'énergie :

En s'appuyant sur la stratégie du Conseil de la fédération intitulée *Préparer l'avenir : Stratégie pancanadienne sur l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle*, et en mettant l'accent sur les disciplines et les possibilités liées au domaine de l'énergie, les provinces et territoires vont :

- a. S'efforcer de continuer à améliorer l'accès et la formation professionnelle pour tous les Canadiens, en particulier pour ceux qui sont traditionnellement peu représentés dans la main-d'œuvre, comme les peuples autochtones, les jeunes, les femmes, les personnes handicapées, les minorités visibles et les travailleurs plus âgés;
- b. Encourager l'industrie à augmenter ses investissements dans des programmes de formation professionnelle de l'industrie de l'énergie, développés en partenariat avec les gouvernements;





- c. Faciliter la mobilité des travailleurs spécialisés au Canada et accroître l'immigration de travailleurs qualifiés au moyen d'initiatives ou d'ententes bilatérales et multilatérales;
- d. Travailler à développer les compétences professionnelles nécessaires au secteur de l'énergie dans le monde du travail du XXI^e siècle et ainsi que notre capacité en matière d'énergie, de recherche et d'innovation.

7. Rechercher la formalisation de la participation des provinces et territoires dans les discussions et les négociations internationales sur l'énergie

Les premiers ministres continuent à souligner qu'une entente écrite est essentielle pour garantir que les provinces et territoires aient la possibilité de participer pleinement aux activités internationales qui affectent leurs compétences. En reconnaissant que ceci s'applique aux domaines des ressources naturelles et de l'énergie, les provinces et territoires vont :

- a. Continuer à rechercher la mise en place d'un accord-cadre qui contiendra un mécanisme formel pour permettre la pleine participation des provinces et territoires aux activités internationales du Canada qui sont liées aux compétences provinciales territoriales, y compris celles qui concernent l'énergie. Cet accord devrait :
 - Contribuer à assurer la certitude et la prévisibilité dans les questions touchant aux politiques énergétiques et aux relations internationales dans le domaine de l'énergie, par opposition au fonctionnement à la pièce qui prévaut actuellement; et,
 - Améliorer l'efficacité en avertissant les provinces et territoires à l'avance des activités couvertes par l'entente-cadre et en donnant ainsi à tous les gouvernements la possibilité de discuter de façon exhaustive et équitable des points de vue et des positions, préalablement à l'établissement d'une prise de position canadienne;
- b. Presser le gouvernement fédéral d'entreprendre des négociations et de finaliser rapidement cette entente.

CONCLUSION

L'énergie joue un rôle fondamental dans la vie de tous les Canadiens. Le Canada possède de nombreuses ressources énergétiques et il est l'un des joueurs importants sur le marché international de l'énergie.

Afin de faire en sorte que les Canadiens puissent continuer à bénéficier des richesses énergétiques et afin de maintenir la position du Canada comme leader mondial dans le domaine de l'énergie, des actions immédiates et des efforts soutenus seront nécessaires de la part de tous, incluant des investissements par les secteurs public et privé. Au même moment, il faut faire en sorte que le développement s'effectue de manière à respecter l'environnement et les points de vue des peuples autochtones et de tous les Canadiens.



Les premiers ministres en appellent donc à la participation et à la contribution de tous les intervenants du secteur de l'énergie, incluant le gouvernement fédéral, afin de permettre l'avancement de la présente Stratégie et d'assurer un avenir énergétique sécuritaire et durable pour le Canada, une croissance économique et une prospérité soutenues, de même qu'une meilleure responsabilité environnementale et sociale.

UNE VISION PARTAGÉE DE L'ÉNERGIE AU CANADA

Un approvisionnement énergétique sécuritaire, durable, fiable et compétitif
Une responsabilité sociale et environnementale de haut niveau
Une croissance économique et une prospérité soutenues

PLAN D'ACTION À SEPT VOLETS

1. Promouvoir l'efficacité énergétique et la conservation
2. Accélérer le développement et le déploiement de la recherche et des technologies de l'énergie qui améliorent l'efficacité de la production, de la transmission et de l'utilisation des sources d'énergie propre et traditionnelle
3. Faciliter le développement de sources d'énergie renouvelable, verte ou plus propre afin de répondre aux besoins futurs et de contribuer aux objectifs et priorités environnementales
4. Développer et améliorer un ensemble de réseaux de transmission et de transport d'énergie pour le marché intérieur et l'exportation/importation qui soient modernes, fiables, sécuritaires pour l'environnement et efficaces
5. Améliorer la rapidité et la certitude des processus de prise de décision pour l'approbation réglementaire tout en maintenant une protection rigoureuse de l'environnement et de l'intérêt public
6. Développer et mettre en œuvre des stratégies pour répondre aux besoins en ressources humaines du XXIe siècle dans le secteur de l'énergie
7. Rechercher la participation formelle des provinces et territoires dans les discussions et les négociations internationales sur l'énergie

ANNEXE I :

Secteurs d'intérêt potentiels et Centres d'excellence existants pour la recherche et le développement des technologies de l'énergie, par province ou territoire

Selon leurs besoins particuliers et leur dotation en ressources, certaines provinces et territoires ont identifié leurs domaines potentiels d'intérêt et, dans certains cas, les centres d'excellence déjà établis dans la recherche, la technologie et l'innovation énergétiques.

| PROVINCE/TERRITOIRES | CENTRES D'EXCELLENCE |
|-----------------------|---|
| ALBERTA | <p>Il existe des centres d'excellence dans un certain nombre de domaines clés de la technologie de l'énergie, en particulier les technologies de production et de conversion des sables bitumineux et du charbon de basse qualité pour maximiser la valeur du carbone et du bitume comme sources concurrentielles d'énergie, les carburants propres et les produits chimiques spécialisés, ainsi que la production exigeant une demande réduite en énergie, une consommation d'eau moindre et ayant un plus faible impact sur l'environnement. Elles incluent la capture, le transport, l'entreposage à long terme ou l'utilisation de CO².</p> |
| COLOMBIE-BRITANNIQUE | <p>Centre international pour la recherche, le développement et la commercialisation de la pile à combustible impliquant un certain nombre d'intervenants du secteur privé et le Centre d'innovation des piles à combustible du Conseil national de recherche du Canada. Centre d'innovation pour la construction écologique, qui comprend le bureau d'exploitation du Conseil du bâtiment durable du Canada et plusieurs activités importantes des secteurs public et privé.</p> <p>La Colombie-Britannique possède 50 p. cent de la capacité de génération d'électricité par la biomasse au Canada et est le premier producteur de granulés de bois. Étant donné l'abondance de la biomasse en Colombie-Britannique (y compris le bois des arbres détruits par les insectes), les talents des chercheurs et le leadership de l'industrie, la bioénergie continue à tenir une place importante.</p> <p>L'énergie renouvelable des océans (vagues et marées) constitue aussi un domaine d'intérêt important.</p> |
| ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD | <p>L'Institut de l'énergie éolienne du Canada (WEICan) soutient le développement de l'énergie éolienne au Canada et des produits et services reliés à l'énergie éolienne pour les marchés canadien et d'exportation. Les quatre principaux domaines d'activité de l'institut sont : les essais et l'accréditation, la recherche et l'innovation, la consultation technique, ainsi que la formation des intervenants de l'industrie et l'éducation du public.</p> |

| PROVINCE/TERRITOIRES | CENTRES D'EXCELLENCE |
|----------------------|---|
| MANITOBA | <p>Nouveau centre de pointe pour les technologies de l'hydrogène. On a récemment effectué des tests sur des autobus de transport en commun qui fonctionnent avec la pile à combustible hybride parmi les plus avancées au monde et la province est partenaire dans un nouveau Centre d'expertise sur l'hydrogène, qui travaille à l'étude des applications de l'hydrogène et d'autres nouvelles technologies, comme les voitures hybrides que l'on branche. Le Manitoba compte aussi parmi les principaux installateurs par habitant de pompes géothermiques au Canada et est l'un des principaux lieux de formation pour les installateurs de pompes géothermiques. Il deviendra également un centre pour les technologies vertes de chauffage mettant l'accent sur les logements multiples, les technologies émergentes de pompage de la chaleur et des stratégies de financement novatrices.</p> |
| NOUVEAU-BRUNSWICK | <p>Parmi les domaines d'expertise qui constituent des centres d'excellence potentiels, il faut noter les technologies nucléaires, les technologies de l'énergie océanique et l'intégration des réseaux de distribution de l'électricité. La technologie nucléaire est un domaine d'intérêt prioritaire pour des projets de rénovation, de construction de nouveaux sites et pour la recherche et la technologie. La technologie de l'énergie océanique est un secteur d'intérêt prioritaire en raison de notre vaste littoral et de nos objectifs d'énergie renouvelable. Le Nouveau-Brunswick a effectué des études préliminaires sur des sites potentiels de génération d'énergie océanique et participe à l'évaluation de technologies marines dans la Baie de Fundy. La politique agressive du Nouveau-Brunswick en matière d'énergie renouvelable produira l'un des pourcentages les plus élevés au monde de production intermittente. Cet élément, en plus de notre situation géographique, explique que l'intégration du réseau de distribution de l'électricité constitue un intérêt prioritaire.</p> |
| NOUVELLE-ÉCOSSE | <p>À Annapolis Royal, en Nouvelle-Écosse, on trouve le premier et jusqu'ici le seul centre de production d'énergie marémotrice en Amérique du Nord. Il a montré l'importance de l'énergie renouvelable océanique pour la Nouvelle-Écosse. Une évaluation environnementale sur l'énergie océanique qui met l'accent sur des systèmes d'énergie marémotrice est en cours dans la Baie de Fundy. Un autre domaine d'intérêt est le développement du processus de fabrication d'éthanol cellulosique par fractionnement à la vapeur pour permettre l'utilisation des résidus forestiers et agricoles et d'autres déchets et sous-produits. Par conséquent, la création d'installations de démonstration pour l'énergie marémotrice et d'un Centre pour l'énergie agricole renouvelable et durable est considérée.</p> |
| NUNAVUT | <p>Le Nunavut cherchera à établir des partenariats avec des gouvernements circumpolaires et le secteur des affaires pour rechercher, développer et commercialiser des technologies de génération d'énergie en climat polaire, tel que turbines éoliennes.</p> |
| ONTARIO | <p>Les Centres d'excellence de l'Ontario (CEO) forment une organisation qui travaille sur le processus allant de la recherche à la commercialisation et qui appuie de la recherche et développement pertinente pour l'industrie. Les Centres travaillent en partenariat avec le secteur privé et les institutions pour développer de nouvelles technologies et les mettre en marché. Le Centre sur l'énergie des CEO se concentre sur les marchés de l'énergie, les systèmes énergétiques et le développement des technologies nouvelles et des compétences.</p> |

| PROVINCE/TERRITOIRES | CENTRES D'EXCELLENCE |
|---------------------------|---|
| QUÉBEC | <p>L'IREQ (Institut de recherche d'Hydro-Québec) est un centre d'excellence pour la production et la distribution de l'électricité. À titre d'exemple, il travaille sur l'intégration de l'énergie éolienne au réseau. Un autre centre d'intérêt est la production d'éthanol à partir de la biomasse (par ex., les résidus forestiers et agricoles et les déchets urbains). Dans ce domaine, les efforts seront bientôt suffisamment avancés pour que la construction de deux installations de démonstration puisse débuter sous peu. La création d'une chaire de recherche universitaire est en cours dans le domaine de la production d'éthanol cellulosique à partir de la biomasse. Il y a également beaucoup de recherche sur les problématiques reliées à l'entreposage, à la distribution, à la fiabilité et à la sécurité de l'hydrogène à l'Institut de recherche sur l'hydrogène.</p> |
| SASKATCHEWAN | <p>Le Centre de recherche sur la technologie du pétrole (PTRC) a reçu le mandat de développer les technologies de pointe de la récupération du pétrole et d'entreposage du gaz carbonique. Le Centre international d'essai pour la capture du gaz carbonique (ITC) est considéré comme l'un des groupes de recherche de calibre mondial pour la capture et les technologies de séparation du CO² et son objectif est d'éliminer le CO² des gaz de combustion et autres émissions industrielles de gaz. De plus, la Saskatchewan s'est engagée à mettre en place deux centres d'excellence sur les bioproduits et la production d'hydrogène.</p> |
| TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR | <p>On s'intéresse principalement à la récupération des hydrocarbures extracôtiers, en se concentrant sur le développement et l'adoption de technologies destinées à accroître la récupération des hydrocarbures provenant de gisements matures et complexes et au développement de l'énergie dans des climats rigoureux, en particulier l'exploration et le développement des réserves sous-marines de pétroles et de l'énergie éolienne dans des environnements hostiles.</p> |
| TERRITOIRES DU NORD-OUEST | <p>L'Institut de recherche Aurora, situé à Inuvik dans les TNO, est favorablement placé pour entreprendre la recherche et le développement de nouvelles technologies énergétiques et l'adaptation des technologies existantes au nord du Canada. Par exemple, l'Institut travaille actuellement avec des partenaires japonais pour développer des hydrates de méthane aux environs de Tuktoyaktuk et il est en train d'examiner la possibilité de développer l'énergie éolienne dans les communautés de l'arctique. Quant aux futurs travaux, il y aura lieu de se pencher, avec des partenaires, sur les impacts des changements climatiques et l'adaptation dans le Nord du Canada, la situation de celui-ci étant largement reconnue comme présageant des impacts de nos changements climatiques.</p> |
| YUKON | <p>On travaille à développer un centre d'innovation en climat froid du Yukon qui traitera du développement, de la commercialisation et de l'exportation des technologies durables en climat froid et des solutions connexes destinées aux régions subarctiques. Le Yukon s'est engagé à établir un Centre de recherche sur les changements climatiques dans le Nord au Yukon College et à faire de celui-ci un chef de file dans la recherche sur les changements climatiques.</p> |



LE CONSEIL
DE LA FÉDÉRATION

Secrétariat du Conseil de la fédération
360, rue Albert, bureau 630, Ottawa (Ontario) K1R 7X7
www.conseildelafederation.ca